

## Réplique de Monsieur Pierre Ducharme,

Secrétaire général  
Ordre des pharmaciens du Québec

Objet : Article de Guy Bourgeault

*Entre la liberté et la sécurité : une irréductible tension. Analyse de quelques prises de position sur le cannabis et la loi Drogues, santé et société, Vol. 2 No 2, Cannabis*

C'est avec un grand intérêt que nous avons pris connaissance du texte de M. Guy Bourgeault, qui traite avec intelligence d'un sujet qui se prête particulièrement à une réflexion éthique.

L'auteur parvient à faire ressortir de façon extrêmement intéressante la « tension », pour reprendre son expression, qui existe entre la compassion que le professionnel de la santé doit avoir envers les personnes qui sollicitent ses soins, et l'application judicieuse de ses connaissances et de son expertise. De toute évidence, il existe de multiples situations où la position à adopter entre ces deux pôles est loin d'être évidente.

Dans son article, M. Bourgeault nous fait l'honneur de commenter la prise de position de l'Ordre des pharmaciens du Québec. À cet égard, nous aimerions soumettre au lecteur quelques considérations qui éclaireront peut-être sa propre réflexion sur le sujet.

En premier lieu, il importe de se rappeler que la prise de position de notre Ordre constituait une réaction au projet de Règlement sur l'accès à la marijuana à des fins médicales déposé par le gouvernement fédéral, niveau de gouvernement qui n'a pas pour mandat de réglementer la pratique professionnelle. On ne nous en voudra pas, croyons-nous, d'avoir réagi de façon principalement legaliste à un projet de règlement.

Deuxièmement, la position de l'Ordre a été prise par notre Bureau en juin 2002, soit **avant** le rapport de la Commission Nolin et **avant** la décision du juge Cadieux, dont M. Bourgeault traite d'entrée de jeu dans son article. Là encore, croyons-nous, on ne nous en voudra pas de n'avoir pas tenu compte, dans notre prise de position, de documents qui n'étaient pas publics au moment où elle a été prise.

Enfin, nous soulignerons que le dossier de l'utilisation de la marijuana à des fins médicales doit être étudié à partir de multiples perspectives. La disponibilité d'études scientifiques concluantes constitue une de ces perspectives. On ne reprochera pas à un ordre professionnel de pharmaciens d'en tenir compte. Si nous ne l'avions pas fait, un éthicien, comme M. Bourgeault, aurait certes pu nous le reprocher, notamment dans l'hypothèse où des effets indésirables non connus à l'époque étaient subitement apparus.

Pierre Ducharme, Secrétaire général  
Ordre des pharmaciens du Québec